

# De nouveau du rififi dans la communauté arménienne

Le primat de l'église apostolique arménienne estime que l'église Sainte-Marie n'a pas respecté ses engagements et "rappelle" le révérend père Komitas Hovnanian. Sainte-Marie s'insurge

L'église apostolique arménienne Sainte-Marie de Nice pensait ses problèmes appartenir désormais au passé... Un passé tumultueux qui a scindé la communauté niçoise en deux paroisses. Dimanche, aura lieu le 92<sup>e</sup> anniversaire de la consécration de l'église Sainte-Marie, située au boulevard de la Madeleine. Et ce pourrait être la dernière fois que les fidèles assistent à une célébration de leur très révérend père Komitas Hovnanian. Arrivé à Nice en 2019, il est « très apprécié et respecté par la communauté Sainte-Marie ».

## « Honte aux menaces du diocèse »

Alors, à l'issue de la messe du 16 août, les fidèles feront signer une pétition et brandiront un calicot de 8 mètres de long : « Non au départ du père Komitas. Honte aux menaces du Diocèse. » Deux phrases qui résument, selon eux, ce qui se trame dans les coulisses de cette crise qui a débuté en 2006 et qui déchire les Arméniens niçois. Au cœur de l'affaire, selon Sainte-Marie, leur patriarche suprême, sa Sainteté le catholicos Karékine II, le plus haut dignitaire de l'Église apostolique arménienne. C'est l'équivalent du pape chez les catholiques. Kirkor Ajderhanyan, président du complexe-école Barsamian, est fatigué par des années de lutte « du pot de terre contre le pot de fer ». Prudemment, il avance : « En 2006, nous avons refusé de signer les statuts paroissiaux que le catholicos tente d'imposer partout en diaspora afin d'encadrer et représenter, depuis l'Arménie, les citoyens français d'origine arménienne. » Pour leur paroisse,



L'église Sainte-Marie, à la Madeleine, au cœur de la tourmente.

(Photo archive Richard Ray)

ces statuts sont « inquisiteurs » et visent à « remplacer les prérogatives des laïcs, élus en assemblée générale de l'association culturelle, par des religieux tout-puissants ». Il affirme : « C'est tout simplement illégal dans notre pays, contraire aux dispositions des lois de 1901 et 1905. »

Et, en France, selon Kirkor Ajderhanyan, « vingt des vingt-cinq paroisses arméniennes » auraient refusé les statuts du catholicos et, jure-t-il encore, « elles n'ont jamais été inquiétées par lui ».

## Un apaisement en 2019

Une source proche du dossier livre « son » explication. Une affaire de gros sous ? « À travers le monde, ne sont ennuyées que les communautés qui possèdent des biens, fonciers notamment. C'est le cas de Nice. Le complexe-école Barsamian

appartient à la paroisse. Les paroisses sans bien sont laissées tranquilles, même si elles ne signent pas les statuts », assure cette source qui préfère garder l'anonymat.

## « Un déchirement pour notre communauté »

Après des années de bataille autour de ces statuts, après une exclusion de l'institution officielle de leur église, l'horizon avait semblé s'éclaircir en 2019 à La Madeleine, après trois ans de pourparlers plus intenses avec le Diocèse arménien de France. Presque une réconciliation.

Kirkor Ajderhanyan révèle : « Avec l'entière satisfaction des fidèles, nous avons convenu le 11 février 2019 de nous engager à signer les statuts lorsque ceux-ci seraient harmonisés avec les autres paroisses

de France, pas avant. » Sainte-Marie, exclue, avait été resacralisée. Et le père Komitas nommé. Et puis, jurent les membres de Sainte-Marie, les statuts n'ont pas été « harmonisés ». Donc, ils n'ont rien signé.

Richard Takvorian, président du conseil paroissial de l'église arménienne Sainte-Marie, et Pascal Juhel, membre de ce conseil, poursuivent : « Et nous venons de recevoir un ultime courrier signé du Primat et du président exécutif du conseil diocésain, après des premières lettres pendant le confinement. Ils disent que, comme nous n'avons pas respecté nos engagements de signer les statuts, le révérend père Komitas ne pourra plus officier à l'issue de la fête de L'Assomption du 16 août. C'est un déchirement pour notre communauté très attachée à lui. » Une autre source au sein des Arméniens de Nice va plus loin : « C'est ouvertement une puissance étrangère [L'Arménie] qui fait ingérence dans les affaires de la France : le but c'est, à travers la diaspora, de créer, dans le monde, des communautés religieuses. »

## L'autre paroisse

Face à eux, la deuxième paroisse niçoise, celle qui « suit » les règles du catholicos, l'association culturelle de l'Église apostolique arménienne des Alpes-Maritimes, du Var et de Monaco, n'a pas cette lecture de l'affaire. La paroisse qui, elle aussi, fêtera L'Assomption, mais en l'église Saint-Philippe, s'en tient à la réaction du diocèse (*lire ci-contre*).

Deux paroisses et une querelle qui dure et qui meurtrit une grande partie des Arméniens niçois. Nice, l'une des rares communautés arménienne divisée dans le monde.

STÉPHANIE GASIGLIA  
sgasiglia@nicematin.fr

## Le Diocèse se défend

Sur l'affaire des statuts, le Diocèse arménien de France livre une tout autre explication. Par voie de communiqué, Robert Azilazian, le président exécutif du conseil diocésain tape fort : « Toutes les allégations du conseil d'administration de l'Association culturelle de l'église arménienne Sainte-Marie confirment, une fois encore, leur rejet de la tradition de notre Église et révèlent ce fondamentalisme laïc qui fut la cause essentielle du conflit niçois depuis le début de la construction diocésaine. » Il poursuit : « La poignée de pseudos défenseurs de l'église arménienne Sainte-Marie trahit ainsi, et de façon outrancière, la confiance du Saint-Siège, de Sa Sainteté Karekine II, du Primat et du Conseil diocésain ».

## « Un mensonge »

Selon Robert Azilazian, « l'église Sainte-Marie avait accepté, après avoir adopté les statuts diocésains, d'adopter les statuts paroissiaux », les fameux statuts qui posent problème. Et il accuse : « C'est cet accord formel, exprimé à plusieurs reprises de leur part, qui avait permis la resacralisation de l'autel de l'église arménienne Sainte-Marie ainsi que la nomination du révérend père Komitas Hovnanian. Aujourd'hui, ces détracteurs soumettent la concrétisation de leurs engagements à une condition extérieure, à savoir la signature de nouveaux statuts, en cours de préparation, par l'ensemble des paroisses de France. C'est une condition qui n'était pas prévue. » Le président exécutif du conseil diocésain ne mâche pas ses mots : « Notre demande de respecter ces engagements attise leur colère parce qu'elle propose d'accepter enfin la tradition de notre Sainte Église. Ils nous ont trompés en laissant penser qu'ils pouvaient s'y conformer. L'absurde se dispute au ridicule ! Leur théorie du complot accusant notre hiérarchie religieuse des pires calculs est lamentable. » Et le diocèse dément vouloir faire main basse sur le foncier : « Ils n'ont aucune honte à vouloir faire croire à nos fidèles de Nice que le Saint-Siège a l'intention de préempter l'église Sainte-Marie, le presbytère et l'école Barsamian. Un mensonge que le conseil diocésain dément ici catégoriquement. »

## Sainte-Marie, à La Madeleine, berceau de la communauté niçoise

Aujourd'hui, les Arméniens sont éparpillés un peu partout dans le monde. La France compte la plus grande diaspora, avec environ 600 000 personnes. Une communauté qui a trouvé ses racines à Nice avec, aujourd'hui, environ 5 000 personnes, 10 000 sur la Côte d'Azur.

Arrivés en France par Marseille, les premiers Arméniens rescapés du génocide sont venus trouver refuge dans le haut du vallon de La Madeleine dès 1923-1924.

Un an plus tard, la Cité arménienne de Nice voyait le jour. Au 281, boulevard de la Madeleine, la diaspora arménienne bâtit une église qui sera inaugurée en 1928. C'est la première église apostolique arménienne construite en France. Et, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'école arménienne se fera en son sein.

Petit à petit, sans faire de bruit, la communauté s'intègre à Nice, sa ville d'adoption. Dès les années soixante-dix, la communauté ni-

çoise connaît un nouvel essor, un nouveau dynamisme, avec une deuxième vague d'arrivants, venus également de Turquie. Quatre classes sont ouvertes en 1972 dans des locaux prêtés par la municipalité. Et, en 1988, le complexe Barsamian est créé. Puis une troisième vague d'immigration arrive dans les années quatre-vingt-dix, en provenance, cette fois, de l'ancienne Arménie soviétique. Et, si beaucoup sont restés au cœur de leur histoire et vivent encore au cœur de la cité historique de ce petit bout du haut de la Madeleine, nombreux sont les Arméniens à s'être installés un peu partout dans la ville.

Une ville qui porte les traces de cette présence arménienne jusque dans son architecture, comme entre la promenade des Anglais et la rue de France, où s'élève le Gloria Mansion, un immeuble art déco pensé par un architecte arménien, Garabed Hovnanian, et entièrement construit par des ouvriers arméniens.